



ADMINISTRATION
COMMUNALE
DE TOURNAI

FORMULAIRE DE DEMANDE RELATIF À L'ORGANISATION DE TIR DE FEUX D'ARTIFICE



Demande à introduire auprès du **Guichet Unique** guichet.unique@tournai.be,
au plus tard **1 MOIS AVANT LE TIR**.

1. ORGANISATEUR DE L'EVENEMENT

Personne physique Nom : Prénom : Adresse : Téléphone / GSM : Adresse e-mail :	Personne morale Dénomination : Forme juridique : Nom et prénom : Qualité du représentant : Adresse du siège social : Téléphone / GSM : Adresse e-mail :
---	--

2. INFORMATIONS SUR LE TIR

2.1. Nom de la manifestation pour laquelle le tir est organisé :

.....

Date : Lieu :

2.2. Le tir sera-t-il réalisé par un professionnel ? OUI NON

Coordonnées de l'artificier/responsable du plan de tir :

Nom de la société (si professionnel) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel/GSM :

Adresse e-mail :

2.3. Nombre de personnes attendues :

2.4. Description du tir :

Date du tir :		Lieu du tir :	
Personne responsable du tir :	<input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Artificier professionnel		
Préciser la catégorie des artifices utilisés :	<input type="checkbox"/> F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F3 <input type="checkbox"/> F4		
Déroulement du tir :	Heure du montage : Heure du tir : Durée du tir :		
Emplacement exact du pas de tir :		Superficie du pas de tir :	
Description du site :	<input type="checkbox"/> site en dur <input type="checkbox"/> site en herbe <input type="checkbox"/> autre à préciser : <input type="checkbox"/> à plat <input type="checkbox"/> accidenté <input type="checkbox"/> facile d'accès <input type="checkbox"/> difficile d'accès		
Supports pour le matériel pyrotechnique :			
Matériel de protection prévu :			

3. MESURES DE POLICE

Demande d'interdiction de stationner	Demande d'interdiction de circulation
Adresse(s) (rue + numéros) :	Adresse(s) (rue + numéros) :
Heure :	Heure :

4. DOCUMENTS À ANNEXER À LA DEMANDE :

- Le descriptif du matériel pyrotechnique utilisé (nom, catégorie, quantité de charge contenue, distance de sécurité inscrite sur l'artifice et hauteur du feu).
- Le plan à l'échelle 1/500 du pas de tir, des zones d'exclusion et exempte du public.
- L'assurance en responsabilité civile couvrant le tir du feu.
- L'accord du propriétaire si tir sur terrain privé.
- L'autorisation de la Direction générale des transports aériens pour les tirs dépassant 200 m de hauteur.
- L'autorisation de la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques si tir à proximité de voies navigables.
- L'autorisation d'Infrabel si tir à proximité d'installations ferroviaires.
- La liste avec nom, prénom et numéro de GSM de l'équipe en place pour les prestataires professionnels.
- Les dispositions prises pour assurer la sécurité des personnes, bâtiments et/ou de l'environnement à proximité.

Fait à, le

Nom, prénom, qualité et signature de l'organisateur

Nous vous informons que les données collectées ci-avant sont traitées par la Ville de Tournai afin d'identifier la personne physique ou morale introduisant la demande et d'assurer la gestion administrative de la demande ; ce traitement repose sur l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie la Ville de Tournai. Les données seront conservées pendant 2 ans.

Elles ne seront pas transmises à des tiers (exceptés les Services de Police et la Zone de secours qui doivent remettre un avis sur base des informations délivrées) ni transférées en dehors de l'Union européenne.

Le soussigné a la possibilité, à tout moment, d'exercer ses droits consacrés par le RGPD :

- Par courrier à l'adresse suivante : « À l'attention de Madame la Bourgmestre de la Ville de Tournai, Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai »

- Par e-mail à la déléguée à la protection des données : DPO@tournai.be

- Via le portail E-guichet accessible sur le site de la Ville de Tournai : www.tournai.be/protection-donnees (identification par lecteur de carte d'identité).

Le soussigné a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre de la responsable de traitement, à savoir la Ville de Tournai.